

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

SEANCE DU 19 JUILLET 2005

Conseillers absents : 2

L'an deux mil cinq le dix neuf juillet à 20h30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 12 juillet 2005, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

*Membres présents à l'ouverture de la séance : MM. François JUNG, Joseph BUR, Michel DETTWILLER, Denis FORNECKER, Joseph FUCHS, Mme Marie-Jeanne GASSMANN, M. René KEITH, Mme Laurence SCHALL, M. Christophe SCHMITT, Mme Chantal SCHULLER, MM. Joseph TRAUTTMANN, Jean-Pierre WENDLING.
Membres excusés : M. Maurice BUR, François SENN.*

Objet : Droit de Prémption Urbain – périmètre d'application

Le Maire fait savoir que suite à la révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U. il convient de redéfinir le périmètre d'application du droit de prémption urbain.

Ayant entendu l'exposé du maire, le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} septembre 1994 instaurant le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (NA) du P.O.S. de la commune de Batzendorf ;

Vu la révision du P.O.S, transformé en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), approuvé le 19 juillet 2005 ;

Considérant que la nomenclature et la situation des zones urbaines ou d'urbanisation futures ont été remaniées suite à la révision du P.O.S. transformé en P.L.U. et à la réforme de l'urbanisme (loi S.R.U.) ;

après en avoir délibéré,

☞ décide de modifier le périmètre de droit de prémption urbain s'appliquant dorénavant à toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) à l'exclusion de la zone UC délimitées par le P.L.U., tel que figurant sur le plan graphique annexé à la présente ;

☞ dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les deux journaux suivants :

- Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'ami hebdo

ainsi qu'une diffusion à

- Monsieur le représentant de l'Etat dans le Département
- la Direction Départementale des Services Fiscaux
- Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat
- à la chambre départementale des Notaires
- au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- au greffe du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- à la Direction Départementale de l'Equipement –
service Urbanisme et Aménagement, cellule ADS

Ont signé tous les membres présents

Pour extrait conforme

Batzendorf, le 21 juillet 2005

Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2005

et de la publication le 22 JUIL. 2005

Le Maire,

